



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Burdet Donald, Vice-président, Responsable division carabine 10/50m, Chef des tirs libres,
Rue des Coteaux 3, 2016 Cortaillod
Tel. 032/842.36.81, Natel : 079/476.62.82 - E-Mail : donald.burdet@snts.org

Circulaire pour les Fédérations
et les sociétés de tir du canton

2016 Cortaillod, Août 2007

Mesdames, Messieurs,
Chères amies tireuses et chers amis tireurs

Vous trouvez, en annexe, le formulaire pour l'annonce des tirs de Concours des sociétés que votre société ou fédération organisera en 2008.

Selon **les Règles du Tir Sportif « RTSp »** article 15, un plan de tir doit être établi pour chaque compétition et être conforme aux prescriptions, puis jugé et approuvé par une instance supérieure. Excepté les tirs internes des sociétés sans buts lucratifs article 7, les cours de relève et JT, article 8.

Je vous rappelle que pour les tirs de Concours des sociétés la taxe à payer se monte à Fr. 2.- par tireur. (1.- FST, 1.- SNTS). On ajoutera à ce montant la contribution de sport et de formation sur les munitions qui est de : voir annexe : Article 49

Trois mois avant votre manifestation, vous devez également faire parvenir au responsable des tirs libres votre plan de tir en 2 exemplaires signés.

Les seules manifestations dispensées du paiement de la taxe sont:

- A) les tirs internes réservés aux membres de votre société. Article 7 « RTSp »
- B) les activités des jeunes-tireurs et de la relève. Article 8 « RTSp »

Pour tous les tirs, la munition d'ordonnance doit être commandée avec la formule 27.1 que chaque société reçoit avec les documents du SIHSS.

Seule la munition d'ordonnance remise par l'organisateur doit être tirée pour les disciplines Fusil 300m et Pistolet 25/50m

Je prie les responsables des sections ou fédérations de bien vouloir remplir le questionnaire annexé le plus exactement possible et me le retourner au plus vite, mais au plus tard le :

Délai : 20 octobre 2007

En vous remerciant par avance de votre collaboration, recevez, Mesdames, Messieurs et chères amies tireuses et chers amis tireurs, mes salutations amicales et sportives.

Le chef des tirs libres

D.Burdet